

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 19 heures, le Conseil municipal d'ESTANDEUIL, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TRAVERS, Maire ;

Date de convocation du Conseil municipal : 04 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 10 - Présents : 10 - Votants : 9

Présents : Mme : BOITEUX - BOYER – BROSEL - RIGAUD - Mrs : BURIAS – CHADRIN – CROCHET - POYET – PRADIER - TRAVERS

Absents : néant

Secrétaire de séance : Chrislaine RIGAUD

Séance n° 01

Délibération n° 11032026-01

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 24052023-29 du 24 mai 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune d'Estandeuil ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Estandeuil ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Vu la Présidence de M. Frédéric POYET, 1^{er} Adjoint, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 11032026-02

Objet : Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu le C.F.U de l'exercice 2025, le 11 mars 2026
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
Constatant que le C.F.U fait apparaître : en cumulé

- **un excédent de fonctionnement de : 168 473,36 €**

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Pour mémoire : Prévisions budgétaires : 023/021	
Virement à la section d'investissement	
Résultat au 31-12-2025 - investissement	
- Déficit de la commune (c/001)	- 207 485,38 €
(A) Excédent au 31/12/2025 cumulé	
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	25 712,00 €
Affectation à l'excédent reporté (c/002) - (report à nouveau créditeur)	142 761,36 €

Délibération n° 11032026-03

Objet : Travaux de voirie et eaux pluviales à Fénérol

Monsieur le Maire expose qu'un dossier de travaux a été établi par les services de l'ADIT concernant le hameau de Fénérol.

L'état des lieux souligne une voirie fortement dégradée avec des déformations, des arrachements et des désordres liés à l'évacuation des eaux de pluie.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Le décaissement de la chaussée puis le réglage et compactage du fond de forme
- La pose de caniveaux
- La gestion des eaux pluviales (fouilles, canalisations, accodrans, grilles avaloirs)
- La reprise des façades et la mise à niveau (bouches à clés, regards de visite ...)
- La réalisation d'un enrobé sur toute la voie

Estimation des travaux

	MONTANTS HT
Travaux	179 001.00 €
Maîtrise d'œuvre	8 064.00 €
TOTAL	187 065.00€

Subventions

- FIC

Pour 2026, la dépense subventionnable voirie est de 73 950 € HT avec un taux d'intervention de 40%.

Une subvention FIC est sollicitée pour ces travaux à hauteur de 29 580 €.
(73 950 X 40% : 29 580 €)

- DETR

Une subvention DETR est sollicitée au titre de la fiche 14 « gestion intégrée des eaux pluviales » et de la fiche 16 « grosses réparations de voirie » à hauteur de 56 119.50 €.
(187 065 X 30% : 56 119.50 €)

Plan de financement

	Dépenses
Part Commune	101 365.50 €
Subvention FIC	29 580.00 €
Subvention DETR	56 119.50 €
TOTAL	187 065.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents*** décide :

- ✓ d'approuver les travaux d'aménagement à Fénérol
- ✓ de solliciter les subventions prévues telles qu'exposées ci-dessus
- ✓ de prévoir les crédits au budget 2026.

Objet : Travaux d'enfouissement des réseaux FT au lieu-dit Fénérol

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications dans le hameau de Fénérol en coordination avec les réseaux électriques qui seront financés par le Territoire d'énergie du PDD.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à **2 244,00 € H.T.**, soit **2 692,80 € T.T.C.**
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **8 300,00 € H.T.**, soit **9 960,00 € T.T.C.** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

- ✓ D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.

- ✓ De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à **2 244,00 € H.T.**, soit **2 692,80 € T.T.C.**
- ✓ De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- ✓ De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **8300,00 € H.T.** soit **9 960,00 T.T.C.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- ✓ De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibération n° 11032026-05

Objet : Demande de subvention du collège de Saint-Dier-d'Auvergne pour un voyage en Espagne

Monsieur le Maire expose que le collège de Saint-Dier-d'Auvergne a sollicité la commune concernant une demande de subvention pour un voyage pédagogique d'élèves de 3^{ème} et 4^{ème} LCE prévu en Espagne du 16 mars au 21 mars 2026.

Il informe l'assemblée que cinq enfants d'Estandeuil sont concernés par ce voyage.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'allouer une subvention de 50 € par élève de la commune d'Estandeuil, soit un montant total de trois cents euros (250 €) ;
- dit que les crédits seront prévus sur le budget 2026.
- charge Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Délibération n° 11032026-06

Objet : Demande de subvention de la maison familiale rurale de Saint-Flour (Cantal)

Monsieur le Maire expose que la Maison Familiale Rurale de Saint-Flour (Cantal) a sollicité la commune pour une demande d'aide financière concernant une jeune de leur établissement et précise que pour permettre l'acquisition de ces compétences, celle-ci doit bénéficier d'un séjour d'étude, d'un parcours de mobilité à l'étranger, de visites d'entreprises et d'interventions qui permettent des apprentissages précis.

Monsieur Sylvain BURIAS précise qu'après renseignement cette jeune fille serait domiciliée sur Saint-Dier-d'Auvergne et non sur Estandeuil.

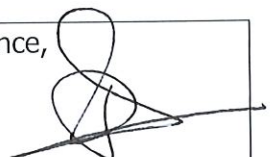
Après avoir délibéré, le Conseil, à la majorité des membres présents et représentés – 6 votes contre (Mmes Boiteux - Brossel – Rigaud – Mrs Crochet – Poyet - Pradier) et 4 abstentions,

- Donne un avis défavorable à cette demande.

REUNION DU 11 MARS 2026 – SEANCE N° 01**Délibération n° 01 à 06**

N° de délibération	Objet
11032026-01	Approbation du compte financier unique 2025 de la commune
11032026-02	Affectation des résultats 2025 avec reprise de l'assainissement
11032026-03	Travaux voirie et eaux pluviales à Fénérol
11032026-04	Travaux d'enfouissement des lignes FT à Fénérol
11032026-05	Demande de subvention du collège de Saint-Dier pour un voyage en Espagne
11032026-06	Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Saint-Flour (Cantal)

Signatures

Le Maire,  Jean-Michel TRAVERS	La secrétaire de séance,  Chrislaine RIGAUD
---	--